

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 14 (1968)

Heft: 3

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE.

CANTON DE BERNE

PROPAGANDE ANTIFEMINISTE PAR TELEPHONE

La campagne menée autour du projet de suffrage féminin facultatif, qui a été soumis au corps électoral bernois, a pris des aspects inhabituels. En effet, le comité d'action contre le suffrage féminin a lancé une campagne de propagande par téléphone. En composant un numéro de téléphone à Berne, on assiste à une conversation entre un partisan et un adversaire du suffrage féminin. Le second, en reprenant le thème de l'activité de la femme limitée aux affaires familiales, sociales et ecclésiastiques, et de l'homme porte-parole du ménage, fait une distinction entre les scrutins suisses et étrangers pour convaincre son interlocuteur de la nécessité de ne pas accorder le droit de vote aux Suisses. Le partisan du féminisme avançant que les femmes payent des impôts, l'opposant rétorque qu'un jeune homme de 18 ans en paye déjà, et ne vote pas pour autant, et que les travailleurs étrangers sont soumis au fisc sans avoir le droit de vote. Le partisan du suffrage féminin finit par se déclarer convaincu et se fait encourager par une voix féminine affirmant que les femmes suisses ne veulent pas le droit de vote. Le comité d'action contre le suffrage féminin a sollicité, de la direction générale des P.T.T. et du Département fédéral des transports, communications et de l'énergie la permission de disposer de deux installations téléphoniques, dont l'une munie d'un appareil du type « alibiphone ». La propagande électorale au téléphone ne tomberait sous le coup d'une interdiction que si elle employait des termes choquants les bonnes mœurs.

CANTON DE NEUCHATEL

TOUS LES RECORDS DE PRECISION BATTUS PAR UNE MONTRE-BRACELET SUISSE

Une montre-bracelet à quartz révolutionnaire, réalisée par le Centre électronique horloger S.A., organisation de recherches collectives de l'industrie horlogère suisse, vient de battre tous les records de sa catégorie au 102^e Concours international de l'observatoire chronométrique de Neuchâtel.

Le concours de l'observatoire de Neuchâtel est une épreuve de renommée mondiale à laquelle participaient les fabricants d'horlogerie de nombreux pays, dont la production va de la montre-bracelet au chronomètre de marine. Au cours des différentes épreuves, l'heure indiquée par chaque

pièce est comparée à celle donnée par une horloge atomique dont la précision atteint le millionième de seconde. Les écarts constatés déterminent le classement au concours.

Ce qui est révolutionnaire dans cette montre, c'est le fait d'avoir su mettre dans un espace aussi restreint un système électronique aussi compliqué. Il a fallu, en effet, introduire dans un volume d'un demi-centimètre cube autant de composants électroniques qu'il y en aurait dans plusieurs postes de radio à transistors, sans parler du cristal de quartz lui-même et de la pile alimentant le système. Dans les montres électroniques, l'organe oscillant atteint une cadence de 500 mouvements à la seconde alors que le cristal de quartz vibre 10.000 fois à la seconde, ce qui permet de mesurer le temps avec une très grande précision.

L'intérêt de cette réalisation réside également dans le fait qu'elle constitue l'aboutissement d'un processus de recherche très moderne dans sa conception puisque, durant près de six ans, des chercheurs de nombreuses disciplines (chimistes, physiciens électroniciens, horlogers dont la collaboration était évidemment essentielle, etc.) ont participé à son élaboration. Les excellents résultats enregistrés au concours chronométrique international par cette montre-bracelet ne constituent pas une condamnation de l'horlogerie mécanique, mais témoignent du dynamisme et de l'imagination dont sait faire preuve une industrie universellement renommée depuis plus de cent ans.

Sur quinze montres-bracelet à quartz participant au concours, les dix premières places ont été obtenues par des montres du C.E.H., la onzième place par une montre japonaise, la douzième place par une montre du C.E.H. Le C.E.H. a reçu le prix du Centenaire délivré par le Conseil d'Etat de Neuchâtel. « considérant que les physiciens et ingénieurs du C.E.H. ont dû, pour réaliser une montre-bracelet à quartz, maîtriser seuls, sans l'apport d'autres industries, un grand nombre de difficultés dans les domaines de la micro-électronique et micro-mécanique que cette performance technique est digne de l'attribution du prix dit du Centenaire ».

LE JOUR DE SAINT-BLAISE

La population de Saint-Blaise, sur le littoral neuchâtelois, a célébré le 3 février dans l'allégresse. La manifestation officielle en l'honneur des jeunes de 20 ans s'est déroulée au temple en présence des représentants des autorités cantonales et communales. M. Max P. Virchaux, chef des services de presse et des relations publiques de Swissair s'est adressé à la nouvelle vague de citoyens et citoyennes. M. Virchaux, originaire de la localité, a invité les jeunes à affirmer leur personnalité et à lutter de tout cœur et sans crainte pour faire honorablement leur chemin dans la vie.

Après une cordiale réception offerte par le Conseil communal, ce jour de Saint-Blaise s'est poursuivi comme il avait d'ailleurs commencé, dans les restaurants de la loca-

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

lité où l'on servait les spécialités régionales comme la fondue et le gâteau au beurre, ainsi que les dernières créations gastronomiques « du terroir » comme le gratin de filets de sole et la goulache... à croire que Saint-Blaise se trouve au bord de la mer ou sur les rives du lac Balaton. La dégustation du vin nouveau dans les caves des propriétaires viticoles a été appréciée des connaisseurs.

L'exposition « Saint-Blaise vu par les peintres », groupant des œuvres d'artistes disparus et contemporains, a remporté un succès mérité. A cette occasion, M^{me} Daniel-Richard von Wyttensbach, de Berne, a fait don à la commune d'une toile de Gustave von Steiger (1867-1935), son père, qui passa plusieurs années dans la région.

Une brochure : « Saint-Blaise et ses moyens de communication », a été éditée pour la circonstance. Elle complète la série d'ouvrages publiés sur l'histoire du village au cours de ces dernières années.

CANTON DE TESSIN

UN NOUVEAU JOURNAL AU TESSIN

A Bellinzona et à Locarno en même temps sort un nouveau journal. Il s'agit d'un mensuel, organe des cercles « Mo-Mo » de ces deux villes, les « Mo-Mo » sont les gens qui habitent la région tessinoise du Mendrisiotto, c'est-à-dire Mendrisio et environs tout au sud de la Suisse. Les cercles de « Mo-Mo » sont donc les sociétés qui regroupent les gens originaires du Mendrisiotto. Le journal ne se présente pas sous la forme d'un bulletin mais comme un vrai journal, format suisse. Il sera envoyé aussi aux « Mo-Mo » qui habitent la Suisse alémanique et la Romandie, environ un millier.

CANTON DE VAUD

† JEAN NICOLIER

A l'hôpital Nestlé est décédé, à l'âge de 74 ans, après une longue maladie, M. Jean Nicollier, ancien rédacteur à *La Gazette de Lausanne*.

Né à Vevey le 15 novembre 1894, licencié ès sciences sociales de l'Université de Lausanne en 1921, M. Jean Nicollier avait débuté dans le journalisme à *La Feuille d'avis de Vevey*. Il était entré à *La Gazette de Lausanne* en 1920. Il y demeura jusqu'en 1962, ayant tenu de nombreuses rubriques : théâtre, littérature, reportage, histoire, défense de la langue française, il a collaboré à ce journal jusqu'en 1967 avec un article quotidien sur « Le livre du jour ». Il a été conseiller communal de 1925 à 1929, membre de la commission de contrôle des films cinématographiques de 1945 à 1965. Il a présidé à deux reprises la section romande de la société des auteurs dramatiques et compositeurs, et siégé dans

le comité de la société suisse des auteurs dramatiques et compositeurs. Il a fait partie du jury du prix Veillon, obtenu en 1959 le Grand Prix de l'Union centrale des rhodaniens. Il était membre à vie de l'Académie rhodanienne, membre de l'Académie de Dijon.

On doit à Jean Nicollier une quinzaine d'œuvres dramatiques, surtout en un acte, jouées au théâtre de Lausanne, au théâtre du Petit-Chêne, à la radio, ou lors des sessions de la société des auteurs dramatiques.

Il a publié plusieurs romans et monographies pour la collection *Trésors de mon pays*, des études sur le pays de Vaud, la Côte, Vevey, Lausanne, les châteaux vaudois, etc.

PRIX DE LITTERATURE DE LA SOCIETE DE BELLES-LETTRES

Au cours de la séance annuelle, la Société académique de Belles-Lettres de Lausanne a décerné son Grand Prix de littérature et de critique d'art pour l'année 1968 à M. Edouard Simond, juriste à Lausanne, pour l'ensemble de son œuvre.

DON SUISSE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE EN FRANCE

Le Fonds mondial pour la nature « World Wildlife Fund » (W.W.F.), de Morges, a reçu ces jours d'un mécène anonyme suisse la somme de 20.000 francs pour soutenir l'œuvre de conservation de la nature entreprise par le W.W.F. en France. Conformément au vœu du donateur, ce montant sera entièrement consacré au développement du projet « Mar » qui a pour but la protection de marais écologiquement intéressants et hydrographiquement importants, ainsi que de leur riche avifaune aquatique.

CHANGEMENTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA « GAZETTE DE LAUSANNE »

Sous la signature de M. Louis Guisan, la « Gazette de Lausanne » annonce que le Conseil d'administration de ce

Abonnés

FAITES DE LA PUBLICITE
DANS VOTRE JOURNAL

Demandez nos tarifs

La Réd.,

17^{bis}, quai Voltaire - 7^e



René DOUILlard
FLEURISTE

38, av. de la République
Tél. VOL. 87-98 Paris - 11^e

Livre dans le monde
entier par INTERFLORA

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE.

quotidien lausannois vient de subir une importante mutation. Ainsi, MM. Robert Piaget, avocat à Lausanne, président de ce Conseil ; Jacques Freymond, directeur de l'Institut universitaire des Hautes Etudes Internationales à Genève ; Henri Meylan, professeur à l'Université de Lausanne, et Gilbert Rohrer, administrateur-délégué de l'imprimerie centrale Lausanne S.A., ont décidé de se retirer. En revanche, MM. Frédéric Fauquex, ancien président du Conseil des Etats ; Henri Zwahlen, professeur à l'Université de Lausanne, et Louis Guisan, conseiller aux Etats, tous trois administrateurs, demeurent en fonction et forment désormais le Conseil avec les six membres élus lors de la récente assemblée générale du journal, à savoir : MM. Pierre Hofmann, avocat à Lausanne et syndic de La Tour-de-Peilz, qui assure la présidence ; Gérard Bauer, président de la Fédération horlogère à Biel ; François Daulte, éditeur à Lausanne ; Pierre Goetschin, professeur à l'Université de Lausanne ; Claude Lasserre, directeur des Chaux et Ciments de Suisse romande S.A. à Lausanne, et André Tobler, directeur de Bobst-Champlain S.A. à Prilly.

ASSOCIATION DU GENERAL HENRI GUISAN

Le comité de l'Association du général Henri Guisan, fondée le 7 juillet 1960, pour ériger une statue au général, s'est réuni à Lausanne et a pris connaissance des comptes. La souscription ouverte dès lors et les intérêts ont produit la somme de 1.347.199 F. Les dépenses ont atteint 598.847 F, dont 133.700 F pour le concours, 252.788 F pour le monument lui-même, de sorte qu'il reste un solde de 750.000 F qui constitue le capital initial de la « Fondation du général Henri Guisan pour la jeunesse ».

Le but de cette Fondation est de renforcer le sentiment de solidarité nationale qui doit animer la jeunesse, favoriser les échanges entre les jeunes gens des différentes régions du pays, contribuer à leur éducation physique et morale et à leur promotion civique.

Le Conseil de cette Fondation sera composé de représentants du Conseil fédéral, de la Société suisse des Officiers, de la Société suisse des Sous-Offi-

ciers, du Service complémentaire féminin, de la Conférence des directeurs militaires cantonaux, de la Conférence suisse des chefs de Département de l'Instruction publique et de l'Alliance des sociétés féminines suisses.

CANTON DE ZURICH

LA REPRISE D'UNE BANQUE D'OBWALD PAR LE CREDIT SUISSE : UNE ENTREPRISE DE SAUVETAGE

C'est parce qu'elle n'est plus en mesure de faire face à ses obligations que la banque de l'artisanat d'Obwald (« Obwaldner Gewerbebank ») va être reprise par le crédit suisse. A cause d'une mauvaise politique financière, cette petite banque ne peut plus verser de dividende ni faire des amortissements, bien que de 1956 à 1966 la somme du bilan ait passé de 10 à 34 millions et le bénéfice de 50.000 à 187.000 F. Le capital-actions (1.500.000 F) et les réserves (1.550.000 F) parviendront tout juste à couvrir le passif, car les actifs (3.050.000 F) sont douteux. En fait, plus de la moitié du capital n'est plus couverte, ce qui aurait conduit bientôt à une demande de concordat.

L'offre du crédit suisse de reprendre les actions de l'« Obwaldner Gewerbebank » à leur valeur nominale (500 F) doit dès lors être considérée comme très favorable. C'est pourquoi d'ailleurs de nombreux actionnaires ont déjà accepté cette offre, valable jusqu'au 15 mars. La reprise de la banque par le crédit suisse peut être d'ores et déjà considérée comme assurée.

Ainsi, par la faute de certains dirigeants, une banque régionale vieille de soixante ans va perdre son indépendance. Le problème des responsabilités est actuellement étudié, mais une plainte pénale est déjà déposée contre l'ancien directeur Otto Amstutz.

BON de RÉDUCTION à adresser sans engagement à :

PERRIN ET GROSPIRON RÉUNIS

49 à 53, rue de la Fédération, Paris, XV^e
SEG. 84-03 ou 02-66

DÉMÉNAGEMENTS - GARDE-MEUBLES

TOUTE LA FRANCE ET L'ÉTRANGER

VOUS POUVEZ ME RENDRE VISITE LE A H
NOM ET ADRESSE _____ TEL. _____

Le MONTE-CARLO

9, avenue de Wagram - Métro Etoile

vous réserve le meilleur accueil

SELF-SERVICE, rez-de-chaussée

RESTAURANT, 1^{er} étage

Déjeuners à F 7,50 et 10,—

vin et service compris

SALLES pour BANQUETS

ROTISSERIE

A. Tobler, Dir.